

Semaines Sociales de Rueil
Compte-rendu de la rencontre du 22 janvier 2020
"Quelle politique pour plus de mixité et de justice sociales ?"

Dominique Pelloux-Prayer, qui a récemment succédé à Alban Sartori comme président de l'association, introduit cette soirée :

Il remercie les participants d'avoir répondu à cette invitation et s'excuse de l'absence d'un des deux intervenants prévus, , François Soulage, qui a eu un empêchement de dernière minute.

Pourquoi avoir choisi ce thème du logement dans le cadre du cycle : "Quelle ville voulons-nous ?"

Un constat, d'abord : il y a une fracturation de la société française, une "archipelisation" disent certains. A l'occasion de la crise des gilets jaunes, il a été souligné que les difficultés d'accès au logement, l'augmentation du coût du logement pour les ménages (plus rapide que l'augmentation du cout de la vie), la diminution du reste à vivre qui en résulte, tout cela est un facteur de fracturation. Inversement, préserver la mixité sociale peut être un remède à cette fracturation.

De fait, selon la pensée sociale chrétienne, avoir un toit est un droit sacré lié à la dignité des personnes.

Le logement est un domaine où les élus municipaux ont un impact direct, ce qui justifie une réflexion avant les élections municipales qui approchent.

Il y a un an, lors du grand débat national, certains avaient exprimé le sentiment que l'on avait peu de moyens d'action sur la politique nationale, mais qu'on pouvait en avoir sur la politique locale. Ici, le local peut faire quelque chose et nous devons en saisir l'opportunité.

Pour avoir le temps de s'informer, de discuter, de questionner, les Semaines Sociales de Rueil ont proposé un dispositif en plusieurs temps :

- d'abord des documents d'information disponibles sur le site Internet de l'association :
 - o d'une part une petite note de quelques pages sur le logement social et la mixité sociale, avec un certain nombre de chiffres ;
 - o puis un document du Collectif Citoyens Fraternels 92 sur les domaines d'intervention des élus locaux. Ces documents sont à encore à votre disposition sur le site.
- la soirée d'aujourd'hui
- enfin une deuxième soirée, le 30 janvier, pour poursuivre la discussion et voir comment transmettre nos préoccupations aux futurs candidats à la Mairie de Rueil.

Notre intervenant de ce soir est Pierre Maréchal. Après une carrière d'ingénieur, il s'est investi dans le monde associatif : administrateur d'Habitat et Humanisme Ile de France, il a contribué à la création en 2012 de l'Observatoire de la précarité et du mal logement des Hauts-de-Seine. Il est aussi l'un des animateurs du Collectif Citoyens Fraternels 92, qui rassemble une vingtaine d'associations qui appellent à un vrai "vivre ensemble" dans le Département, et il est membre d'une CIL (Conférence Intercommunale du Logement) d'un des territoires de la Métropole du Grand Paris.

Intervention de Pierre Maréchal :

La mixité sociale est un thème important sur lequel ont insisté de nombreux textes d'orientation des gouvernements successifs. La mixité sociale n'est pas forcément simple à définir. On la caractérise souvent de manière simple "en négatif", en soulignant qu'il n'est pas bon, dans une cité, de regrouper d'un côté les gens aisés et d'un autre les gens moins aisés. Par contre, savoir dire concrètement à partir de quand il y a de la mixité, au niveau d'une ville, au niveau d'un quartier, cela devient tout de suite plus complexe.

Il n'en reste pas moins que la mixité sociale est une forme de boussole pour nos sociétés.

La mixité sociale peut être vue du point de vue des personnes précaires. L'enjeu de la mixité sociale, c'est alors la possibilité pour les personnes à faible revenu de vivre dans les différents espaces de la ville : les met-on dans des situations de relégation, où elles se retrouvent exclues de certains espaces ? Ou bien peuvent-elles continuer à vivre dans la ville ?

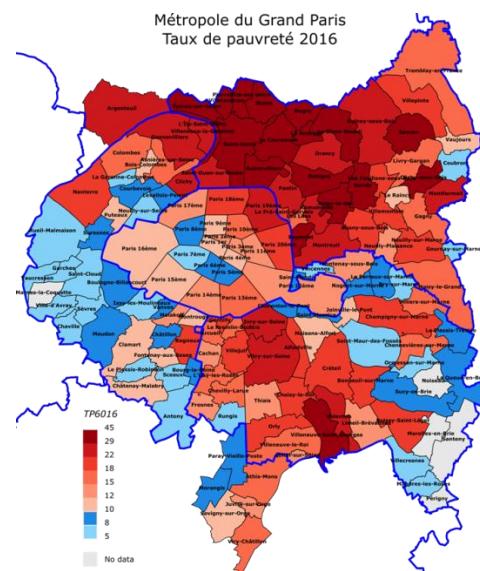
Pour vous parler de la situation à Rueil, j'utilisera en particulier l'information accumulée par l'Observatoire de la Précarité et du Mal Logement. Nous sommes une douzaine de personnes qui travaillons depuis plusieurs années à rassembler le maximum de données, acquises souvent auprès des différentes administrations, afin d'obtenir une vision de la précarité et du mal-logement, commune par commune. Il nous faut la rassembler et la mettre à jour tous les ans, ce qui n'est pas toujours simple : on est en effet souvent face à une juxtaposition de données entre différentes administrations, parfois peu accessibles.

Nous avons par ailleurs écrit en 2018 un rapport "Précarité Mal Logement dans les Hauts de Seine Etats des lieux" que vous pouvez trouver facilement sur notre site.

En guise d'introduction, observons la carte des taux de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris. Ce taux est de 18.3% dans la Métropole du Grand Paris, de 12.2% dans les Hauts-de-Seine et de 6.9% à Rueil-Malmaison.

Sans grande surprise, cette carte montre, de grandes disparités, en particulier entre l'Ouest Parisien et la Seine Saint-Denis. Sur la base de ces écarts, on peut dire qu'à la maille de la ville, on est très loin de la mixité sociale. Si des forces économiques, sociales et politiques contribuent à accentuer les écarts, il existe certains mécanismes permettant à des personnes à faible revenu "d'être toujours là", même dans les villes aisées.

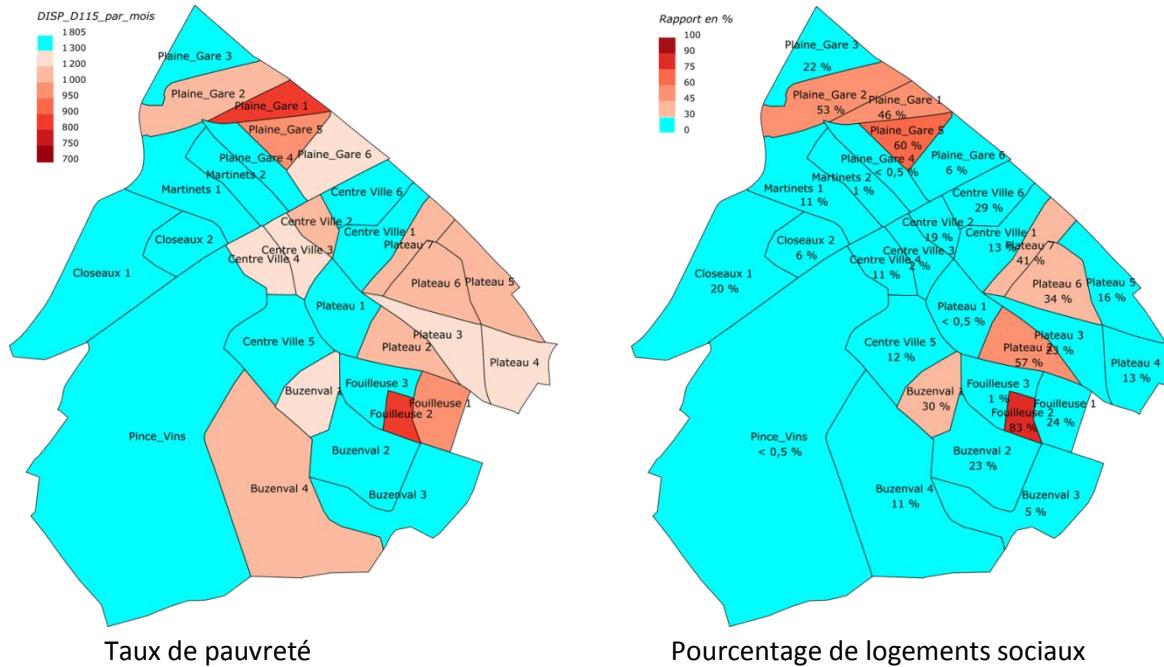
Derrière ces mécanismes, il y a bien sûr l'existence du logement social.



Où logent les populations à faible revenu ?

Quelques données à rappeler : il y a à Rueil-Malmaison environ 2000 familles à bas-revenu dont la quasi-totalité bénéficie de minima sociaux.

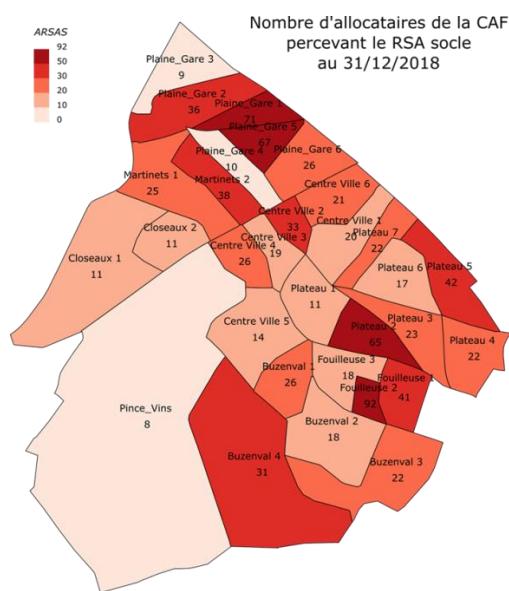
Sur Rueil, il existe une vraie disparité dans leur répartition spatiale et il n'est pas surprenant de constater que la proportion de ménages à faible revenu est la plus élevée dans les quartiers comportant les plus grandes concentrations de logements sociaux (Fouilleuse et Plaine Gare, et dans une moindre mesure Plateau).



Il serait cependant trop rapide de dire qu'il y a correspondance exacte entre logement social et pauvreté.

En effet, seule une minorité des populations à plus faible revenu sont locataires dans le parc social.

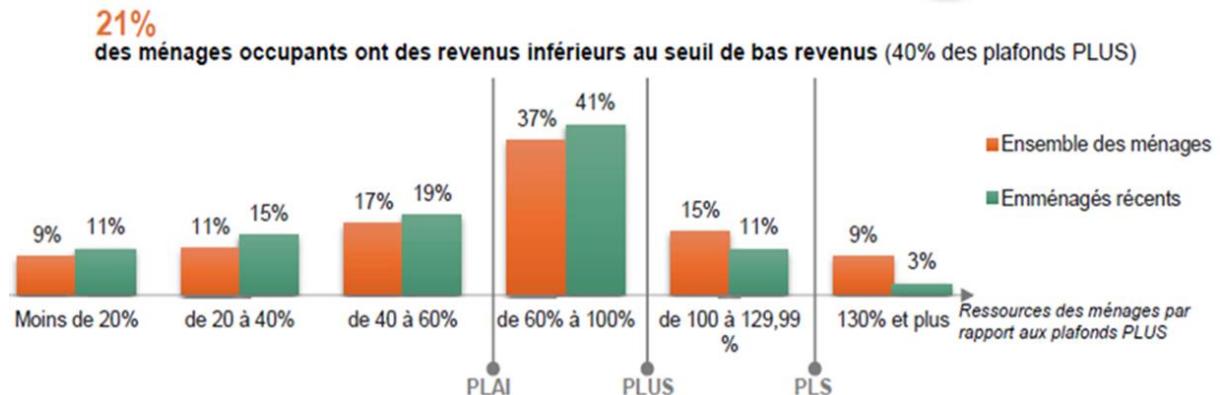
Ainsi, si on observe les titulaires du RSA logés à Rueil, il s'en trouve dans tous les quartiers de la ville. Moins de 30% disposent d'un logement social. Environ 15% sont locataires dans le parc privé, la plupart du temps dans des logements de piètre qualité. La majorité (plus de 55%) sont "hébergés", c'est-à-dire ne disposant pas de leur propre logement. Ils sont dans des situations instables diverses (ils peuvent aussi être hébergés chez des locataires de logements sociaux ou en sous-location).



Au final, au sein du parc social, les « très bas revenus » sont minoritaires. A Rueil toujours, les bénéficiaires du RSA représentent 3% des locataires du parc social.

Mais alors, qui occupe le parc social ?

Avant toute chose, il faut savoir qu'il existe 3 catégories dans les logements sociaux, en fonction des plafonds de revenus qui permettent d'y prétendre : PLAI, PLUS et PLS.



Les populations à très faible revenu (en dessous du seuil de pauvreté) représentent 15 à 20 % des occupants du parc social. Et on constate qu'il y a de plus en plus de population à faible revenu qui entrent dans le parc.

Mais une large partie des occupants disposent de revenus plus confortables.

Quels enjeux pour les populations précaires ?

Pour ceux qui sont dans le parc privé, il existe toutes sortes de risques :

- expulsion pour impayé (car leur taux d'effort – c'est-à-dire le rapport entre les dépenses liées à leur logement et leurs revenus – est le plus souvent très élevé)
- reprise du logement par le propriétaire
- insalubrité du logement
- surpeuplement

La solution pour pouvoir continuer à vivre dans des villes comme Rueil passe donc par le logement social.

Pour ceux qui sont dans le parc social, d'autres difficultés pourront apparaître :

- difficulté à changer de logement pour un logement plus grand
- démolition (en 2016, le nombre de logements sociaux avait ainsi diminué dans Rueil)

Les personnes à faible revenu, dont le logement social constitue la seule solution pour avoir un logement digne sur la ville, ont-elles une chance d'en trouver un ?

Qui demande des logements sociaux, qui les obtient ?

Aujourd'hui à Rueil, pour un parc de 8000 logements sociaux, la demande est de 2600, ce qui représente 30 % du parc. Sur un an, il n'y a eu que 380 attributions. 15 % des demandes seulement ont donc été satisfaites. La durée moyenne d'attente pour obtenir un logement social serait donc de 6 ans.

Le nombre d'attributions par an augmente un peu sur Rueil, ce qui est assez atypique par rapport au département et à la région. Il convient de mentionner que, pour le 92, le nombre total d'attributions de logement sociaux a décrue de 25% entre 2015 et 2019 alors qu'on constate que la demande de logements sociaux augmente d'année en année.

Pour caractériser ces demandes, on peut distinguer trois blocs :

- ceux qui sont sans logement personnel (1000),
- les locataires du parc privé (1200)
- les autres (400) éventuellement logés chez des proches

Pour procéder aux attributions, on cherche à définir des règles collectives qui s'appliqueraient aux villes. On cherche ainsi à définir des cotations pour aider à évaluer les demandes. Mais ce n'est pas fait partout, loin de là.

Il existe aussi des circonstances où un demandeur est prioritaire car sa situation répond à des critères d'urgence. Dans ce cas, les taux d'attribution sont de fait plus élevés que la moyenne. Exemples : logement non habitable ou démolî : 30 % - logement repris, expulsion : 20%.

Les politiques mises en œuvre

Un certain nombre de politiques ont été mises en place, qui visent à ce que les populations les moins aisées ne soient pas exclues de certains territoires.

1 – Les politiques au bénéfice des publics prioritaires :

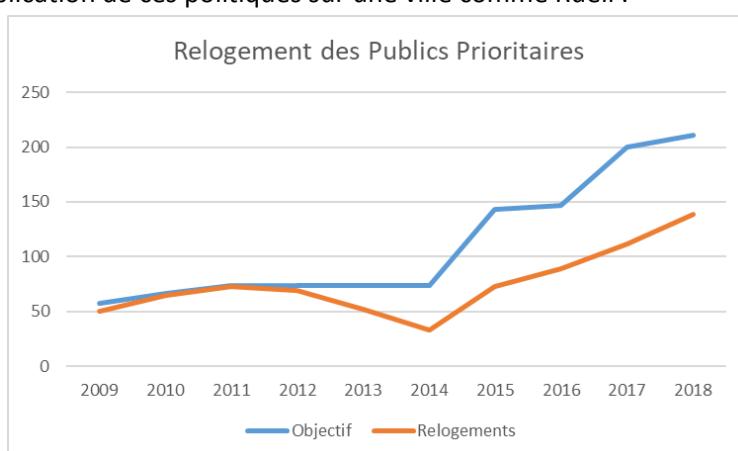
La Loi Besson, la première loi dans ce domaine, a été promulguée il y a 30 ans, en 1990.

Cette loi a créé les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Ce sont des plans à 3 ans qui définissent qui sont les publics prioritaires, quels sont les nombres à reloger par an et où.

Cette loi a été renforcée en 2007 par la loi DALO ("Droit Au Logement Opposable"). Elle prend en compte la durée de la demande de logement social. Pour ces populations, l'État a le devoir de les reloger en 6 mois.

La loi Egalité et Citoyenneté en 2017 a établi que 40 % des logements sociaux devait être attribué aux publics prioritaires.

Si l'on regarde l'application de ces politiques sur une ville comme Rueil :



On constate que, depuis 2013, les objectifs ont fortement augmenté, et que les relogements suivent avec un peu de retard.

A Rueil, pour les publics prioritaires, le rapport entre demandeurs et attributions a atteint presque 90%. On voit donc l'effort très significatif qui est fait pour ces populations.

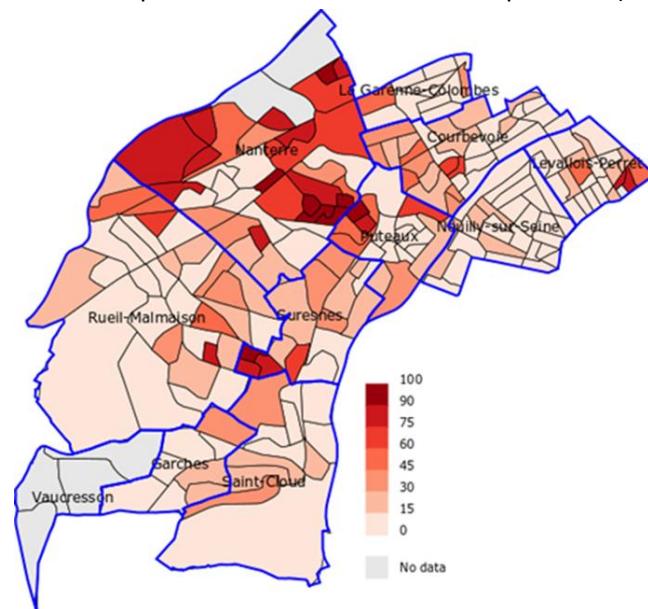
Pour que Rueil remplisse totalement son devoir de solidarité, il faudrait loger plus de familles prioritaires, en particulier en accueillant des familles venant d'autres communes.

2 – la part des logements sociaux

La loi SRU ("Solidarité et Renouvellement Urbain") date de 2000 et fixait la proportion minimale de logements sociaux dans chaque ville à 20 %. En 2013, la loi ALUR ("loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové") a porté cet objectif à 25 % en 2025.

Ces lois ont significativement forcé la construction de logements sociaux.

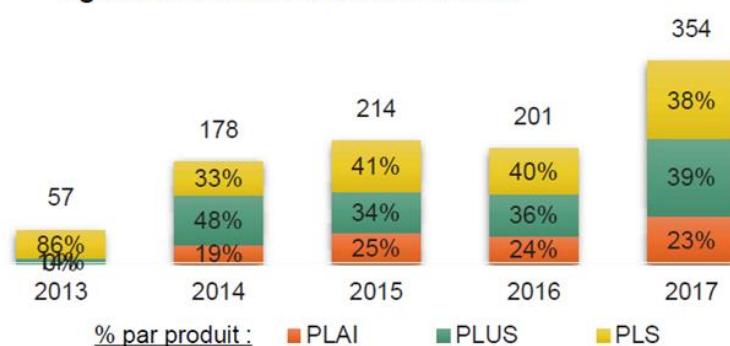
On constate cependant qu'il y a encore des inégalités très fortes dans ce domaine. Neuilly est ainsi à 6% et Nanterre à 56 %. Rueil est quasiment au niveau demandé par la loi (24,8%).



Il y a effectivement eu un effort important de constructions sur Rueil (plusieurs centaines par an).

En ce qui concerne spécifiquement les logements PLAI, les plus facilement accessibles aux faibles revenus (ils reviennent à 6-7€/m²/mois) : il y a eu un effort incontestable. On est passé à près de 25% de logements sociaux de ce type. Il y a une réelle volonté de les développer mais il faut rappeler qu'aujourd'hui, il y a une norme implicite d'au moins 30%.

354 agrément locatifs sociaux en 2017



Un point important également sur la nature des logements sociaux : Aujourd'hui, la majorité (52%) des nouveaux logements sociaux sont dit "en voie de futur achèvement". Il s'agit alors d'une part de logements sociaux dans un programme de logements neufs donné, avec une proportion qui peut atteindre 30 % de logements sociaux. Bien sûr, la gestion, au sein d'un même programme, de personnes ayant un logement au prix du marché et de personnes ayant un logement à un prix beaucoup plus faible n'est pas forcément facile. Cette cohabitation est au cœur de la gestion de la mixité sociale.

La rénovation de logements existants, et leur transformation en logements sociaux, représente environ 30%.

Enfin, la construction d'un ensemble complet de logements par un bailleur social représente moins de 20%.

Cette évolution des différents modes de création de logements sociaux change radicalement la manière dont ceux-ci se retrouvent implantés dans une ville : on est loin de l'image de grands ensembles constitués de 100% de logements sociaux.

3 – les hébergements spécifiques

Revenons à ces populations qui ne sont ni dans le logement social, ni dans le parc privé, c'est-à-dire la catégorie "hébergés" que l'on évoquait tout à l'heure.

Un indicateur important pour se donner une idée du phénomène peut être celui des nuitées d'hôtel par jour : au niveau du département des Hauts de Seine, elles sont passées en 4 ans de 1900 personnes à plus de 4000 personnes, soit un facteur 2.

Il est alors important de développer des structures d'accueil. Pour en évaluer l'importance, on rapporte le nombre de places dans de telles structures au nombre d'habitants. A Rueil, ce nombre est de 0,1 places pour 1000 habitants, alors qu'il en moyenne de 2,9 sur le Grand Paris. La ville de Rueil contribue donc très peu à ces hébergements d'urgence.

La situation est comparable pour les logements dits "adaptés" : Rueil en offre 1,1 pour 1000 habitants, alors que la valeur moyenne du Grand Paris est de 8,8.

Par contre, l'offre est meilleure concernant les places en "intermédiation locative", avec un nombre de 1,7 pour 1000 habitant à Rueil, mieux que l'offre moyenne de 0,6 pour 1000.

Pour faire le lien avec les enjeux des élections municipales, on peut dire que les villes jouent un vrai rôle dans le déploiement de ces politiques : attribution des permis de construire, attribution d'une partie des logements sociaux, mise en place de centres d'hébergements...

J'ajouterais la nécessité de développer un parc locatif de logements intermédiaires : il ne faut pas être obnubilé sur le logement social. Il faut aider à combler le "trou" entre loyer à 6-7 euros et prix de marché à 20 euros.

Deux citations pour conclure :

La DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) affirme : *"La solidarité entre territoires, et au sein des territoires, en faveur des personnes les plus fragiles, est l'objectif stratégique des politiques publiques du logement et de l'hébergement en Île-de-France."*

Mais qui veut être vraiment solidaire ?

25% des communes du département ne respectent pas la cible de 25% de logements sociaux. Cela représente un manque de 2500 logements par an, qui viendraient répondre au besoin de 7000 demandeurs par an.

La solidarité doit être celle de tous les acteurs : les communes, les bailleurs sociaux...

Enfin, Esther Duflo, Prix Nobel d'économie, écrit : « *L'une des idées reçues les plus répandues est qu'aider les gens les rendrait paresseux et les encouragerait à profiter du système. Tous les dispositifs d'aide aux plus pauvres, que ce soit dans les pays riches ou dans les pays en développement, sont construits sur cette croyance et possèdent de ce fait une dimension punitive. Or nos expériences montrent que c'est le contraire qui est vrai : plus on aide les gens, plus ils sont capables de repartir d'eux-mêmes, plus ils sont aptes à sortir de la trappe à pauvreté dans laquelle ils étaient enfermés* ». Souhaitons que les politiques des villes s'en inspirent.

Questions / réponses avec l'auditoire :

"Selon la loi, les ménages les plus modestes devraient se voir attribuer 25% des logements sociaux. Ce n'est le cas nulle part, en particulier à Rueil où cette partie de la population ne représente que 3% des attributions de logements sociaux. Comment cela s'explique-t-il et que peut-on y faire ?"

Au-delà des publics prioritaires que je vous évoquais tout à l'heure, un autre objectif est en effet fixé par la loi de 2017 : celui de proposer chaque année 25% des attributions de logements sociaux à des personnes ayant un revenu inférieur à 800€/mois (1^{er} quartile de revenu). Il s'agit des attributions dans des logements sociaux qui ne sont pas dans des quartiers où il y a un taux important de pauvreté c'est à dire les quartiers dits « Politique de la ville ». Cet objectif très ambitieux, un véritable défi, vise à ce que les gens les plus pauvres ne restent pas forcément logés dans les quartiers les plus pauvres. Mais force est de constater que cette règle récente ne parvient pas à être appliquée. C'est en partie en raison d'un difficile équilibre économique pour les bailleurs sociaux. On ne parvient pas à trouver le juste équilibre entre les loyers que peuvent payer de telles personnes et les loyers qui permettent aux bailleurs de rentrer dans leurs frais en tenant compte du financement des programmes. On ne peut pas aujourd'hui ajuster le loyer au revenu d'une personne. Bref, on ne sait pas encore comment on va arriver à appliquer cette loi.

"Plusieurs questions tournent autour de l'attribution des logements sociaux : comment vérifie-t-on les revenus des demandeurs ? Que faire quand la situation des demandeurs s'améliore et peut-on leur retirer un logement social ? Quels sont les leviers dont disposent les municipalités en termes de critères d'attribution ?"

Il faut d'abord souligner la spécificité de notre modèle du logement social : il est "universel", c'est-à-dire qu'il touche une très large part de la population (à la différence d'autres pays européens où les

logements sont réservés aux plus pauvres). A ce titre, c'est un pilier de notre modèle social, permettant la mixité de populations variées.

Mais il se pose effectivement un problème de plus en plus criant au fil des années : les gens entrent dans le logement social mais n'en sortent plus. Il y a toute une palette d'explications à cela, par exemple :

- le logement social a une population vieillissante, et plus on vieillit, moins on a envie de bouger
- beaucoup de gens bénéficiant d'un logement social n'auront jamais un revenu leur permettant d'accéder au parc privé
- le phénomène de la carte scolaire n'incite surtout pas les gens à bouger lorsqu'ils sont dans un quartier bénéficiant d'une "bonne école"
- ...

Se pose alors la difficile question : comment faire sortir des gens du logement social ? Le premier moyen est l'augmentation des loyers au-delà d'un certain revenu. L'autre est de réexaminer la situation des revenus des locataires tous les 3 ans (via la connexion de différents fichiers) et de pouvoir exiger qu'ils quittent leur logement. C'est maintenant autorisé par la loi, mais il n'est pas sûr que ce sera bien appliqué : d'abord en raison de l'argument de la mixité sociale, mais aussi parce que les personnes aux revenus plus importants sont aussi les meilleurs payeurs...

Les maires ont un pouvoir dans ce domaine, mais prendre une telle décision est difficile et nécessite un réel courage.

"On constate que Rueil est quasiment à l'objectif légal en termes de pourcentage de logements sociaux. Pourquoi ne pas aller au-delà ? Certaines villes ont un pourcentage beaucoup plus élevé : pourquoi ? Dans ce domaine, quels sont les moyens des municipalités et de la Métropole du Grand Paris ?"

Effectivement dans des villes comme Nanterre, le pourcentage est bien plus élevé que l'objectif légal (56%). Il y a évidemment des raisons de politique historique derrière cela : pour certaines villes, le logement social était un peu "l'alpha et l'omega". Pour autant, faut-il arrêter de construire des logements sociaux lorsqu'on a un tel pourcentage ? Pas simple... Il faut aussi considérer qu'il faut en construire de nouveaux pour renouveler ceux, vieillissants, que l'on détruit. Il faut aussi avoir en tête que dans certaines villes (à Gennevilliers par exemple), il y a un nombre très important de logements insalubres dans le parc privé. Si on veut proposer un logement décent à ces populations, c'est bien en construisant du logement social. Enfin, si on s'arrêtait de construire des logements sociaux à Nanterre, il faudrait que d'autres villes (Neuilly, par exemple) proposent un logement à ces populations. Pas simple non plus...

Concernant la Métropole du Grand Paris : elle est censée mettre en place un schéma régional de l'hébergement et du logement, mais celui-ci n'a toujours pas été voté. Il inclut des objectifs en termes de logements sociaux et de centre d'hébergement par territoire, mais personne ne veut s'engager et on n'arrive donc pas à se mettre d'accord. Force est de constater que la solidarité collective n'est pas gérée à ce niveau, ni à celui de la région. Chacun se débrouille au mieux. Il n'y a pas de pilote dans l'avion.

"Quelles sont les possibilités pour les populations aux revenus les plus importants qui sortiraient du logement social ?"

C'est bien le problème que j'évoquais tout à l'heure : l'accession à la propriété en restant dans leur quartier est quasiment impossible, le différentiel des loyers entre parc social et parc privé est très important, et le parc locatif privé est en constante diminution. Comme je le disais tout à l'heure, il y a un vrai besoin de développer un parc de logements "intermédiaires". Il y a quelques années, ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts, disposait d'un parc de ce type, mais il a disparu.

"Quelles solutions peuvent exister pour éviter l'inflation des prix du parc privé ? Plafonnement des loyers ? Solution "à l'anglaise" de dissociation de la propriété du foncier et du bâti ? Mise en place d'Organismes de Foncier Solidaire ?"

Concernant le contrôle des loyers, la régulation arrive bien tardivement, étant donné le niveau qu'ils ont déjà atteint. Mais cela peut éviter des abus.

Concernant les autres solutions : Qu'est-ce qui coûte cher dans un logement ? C'est le prix du foncier. L'idée est alors de mettre en place des sociétés publiques ou semi-publiques, qui achèteraient le terrain et qui le loueraient à un constructeur. Le propriétaire du logement ne possèderait pas le foncier et le coût serait moins élevé pour lui. Ces sociétés, dont les Organismes de Foncier Solidaires, ne chercheraient pas à spéculer et, au final, ce serait un moyen de limiter l'augmentation des loyers des logements. Cela suppose de la part des collectivités de ne pas laisser le prix du foncier au seul marché. Cela permet, comme sur le parc social, de créer une forme de déconnexion qui stabiliseraient les prix. Il y a aujourd'hui des tentatives en ce sens, afin de créer des réserves foncières dont les prix seraient stabilisés.

"Existe-t-il encore une politique d'accession à la propriété ? Que faire dans ce domaine?"

(les éléments sont apportés par des personnes de l'auditoire, dont le secrétaire de l'association "Habitat et Humanisme" pour l'Île de France)

On peut revenir en effet sur les principes des OFS évoqué il y a quelques instants. Des expériences sont en effet actuellement menées en ce sens : Dans le cadre de ces opérations, une association comme Habitat et Humanisme acquiert le terrain et le loue sous une forme d'une redevance de l'ordre de 4€/m²/mois à des accédants à la propriété. Ces derniers ne sont alors propriétaires que du bâti de leur logement, et en quelque sorte locataires du foncier.

Une opération un peu emblématique de ce type est en train de se mener actuellement à Paris. Il s'agit de l'opération "les Grands Voisins", sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul. Il y a en plus un objectif de mixité sociale : nous allons y construire un immeuble où le prix d'acquisition pour le secteur libre sera de 17.000€/m², mais, dans ce même immeuble, nous permettons à d'autres personnes d'acquérir des logements à 5000€/m². Le système foncier solidaire permet ce fort écart de prix. Il permet également de conserver le caractère social de ces logements : lorsque le logement est acquis à un prix plus faible dans le cadre d'un bail solidaire, il ne pourra pas être revendu au prix du marché libre avec une forte plus-value, mais à un prix correspondant plus ou moins au prix d'acquisition.

Il s'agit donc d'une des réponses possibles.

En termes de mixité sociale, cette opération se veut également novatrice : elle mélangera en effet des propriétaires ayant acquis le logement au prix du marché, des propriétaires disposant d'un bail solidaire selon les conditions évoquées il y a quelques instants, et des locataires de logements sociaux (environ 30%). L'un des défis est de faire cohabiter ces populations.

Le plus souvent, lorsqu'un programme immobilier comporte une proportion de logements sociaux, il y a une forme de ségrégation : il y a les escaliers pour les logements sociaux et il y a les autres escaliers...

Ici, Habitat et Humanisme propose quelque chose de très audacieux en mélangeant complètement dans chaque bâtiment et à chaque étage les différents types de logements. Sur chaque palier, il y aura des ménages aisés, des classes moyennes et des ménages modestes.

Ne soyons pas naïfs ou utopiques, une telle mixité ne va pas forcément fonctionner toute seule. Pour animer tout cela, il est prévu qu'un poste "d'Hospitality Manager" soit créé, pour "fluidifier" ce lien.

Bien sûr, les accédants sont informés de ce mode de fonctionnement. Ils achètent à la fois très cher et de la mixité sociale : c'est merveilleux !

Etant donné que la loi impose, dans les communes n'atteignant pas la cible de 25%, que tout nouveau programme immobilier comporte 30% de logements sociaux, cette problématique de la mixité va se présenter de plus en plus. On peut citer un exemple à Chatou où 8 logements sociaux sont dispersés dans un programme de 40 logements. Habitat et Humanisme accompagne ces situations grâce à son réseau de bénévoles.

Après ces derniers échanges, Dominique Pelloux-Prayer conclut la soirée en remerciant les intervenants et les participants, et en donnant rendez-vous le 30 janvier pour élaborer les questions à poser aux candidats aux élections municipales.